

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 11 mars 2014**

La séance est ouverte à **18h00**.

Absent(s) excusé(s) : Véronique SAUTHIER (pouvoir à L.AMORIC)

Absent : Christian MATHIEU

Secrétaire de séance : Lydia AMORIC

En préambule de cette réunion, la dernière de la mandature qui en a comporté 64 en 6 ans, le Maire remercie les membres du Conseil pour leur travail et la confiance qui lui ont témoigné ainsi que l'ensemble du personnel communal.

1. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL EN DATE DU 18 février 2014

Ce compte-rendu est approuvé à l'unanimité

2. Budget Principal M14 :

2-1 Approbation du compte administratif et compte de gestion année 2013 :

M14 - BUDGET PRINCIPAL

| | | |
|-------------------------|-------------------------|---------------------------|
| • Investissement : | | |
| Dépenses : 269 559,14 € | Recettes : 65 057,48 € | Déficit : - 204 501,66 € |
| • Fonctionnement : | | |
| Dépenses : 534 072,36 € | Recettes : 662 707,50 € | Excédent : + 128 635,14 € |

Les comptes administratifs et de gestion sont approuvés à l'unanimité

Résultat de clôture 2013 : Déficit d'investissement : 37 902,73 €

Excédent de fonctionnement : 461 017,84 €

2-2 Affectation du résultat et vote du budget primitif 2014 :

| | | |
|-------------------------|-------------------------|--|
| • Investissement : | | |
| Dépenses : 601 052,73 € | Recettes : 601 052,73 € | |
| • Exploitation : | | |
| Dépenses : 685 800,00 € | Recettes : 685 800,00 € | |

Le budget primitif 2014 est approuvé à l'unanimité

3. Charte Régionale d'entretien des espaces publics : Plan de désherbage

L'achat envisagé par la commune d'un désherbeur à eau chaude peut bénéficier d'une subvention de l'Agence de l'eau à hauteur maximale de 50% de son prix HT.

La commune doit cependant établir un plan de désherbage dans le cadre de la charte Régionale d'entretien des espaces publics (objectif zéro pesticide)

La FREDON (Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles) se propose d'aider la commune pour établir ce Plan de Désherbage Communal (PDC) selon un cahier des charges à respecter.

Un devis devra être demandé à la FREDON pour la réalisation de ce plan avec la Commune.

4. Ordures ménagères : Devis pour la réalisation des containers semi-enterrés :

Ces devis concernent les travaux de terrassements et remblaiements autour des 4 emplacements prévus pour la mise en place de containers semi-enterrés aux emplacements suivants :

- Place du champ de mars
- Champ du clos
- Entrée déchetterie
- Entrée camping municipal

Le coût global est estimé à 8100€ HT. Il ne comprend pas l'achat auprès de la CCD des cuves en béton d'un montant total de 12 100 € HT. Ces travaux sont subventionnés à 34% dans le cadre de la dotation cantonale 2014.

Resteront à réaliser en 2015, le point propre près de la MARPA et celui du site du Claps.

5. Achat d'une bâche à bulles pour la piscine municipale :

5 devis ont été reçus pour une bâche de 25 X 12,50 ml, avec ou sans motorisation. Le choix définitif et la commande se feront après avoir reçu l'accord écrit du fermier du camping précisant qu'il prendra en charge pendant toute la saison et tous les jours, le déploiement le soir, et le repliement le matin à 7h00 pour permettre le nettoyage du bassin par l'employé communal.

6. Dissolution du Syndicat Intercommunal de Télévision :

Monsieur le Maire rappelle que par courrier du 22 novembre 2012, M. le Préfet de la Drôme a notifié la mise en œuvre du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI) confirmant ainsi :

- les projets de dissolution des 10 syndicats intercommunaux de télévision (SIT), membres du Syndicat Départemental de télévision, tel que prévu dans le SDCI de la Drôme arrêté le 14 décembre 2011 ;
- une adhésion directe des communes membres des SIT au Syndicat départemental de Télévision afin de pouvoir continuer à bénéficier du soutien technique et financier du Syndicat Départemental de Télévision

Le Maire rappelle également l'arrêté n°2013.147-0013 mettant fin à l'exercice des compétences du Syndicat Intercommunal pour la Télévision dans les cantons de Châtillon-en-Diois, Luc-en-Diois et Die à compter du 1^{er} janvier 2014.

Il précise enfin que le Préfet de la Drôme constatera par un second arrêté la répartition de l'actif et du passif au terme des opérations de liquidation à partir des informations figurant dans les délibérations concordantes du Syndicat Intercommunal pour la Télévision dans les cantons de Châtillon-en-Diois, Luc-en-Diois et Die et de ses communes membres.

7. Suppression de publiphones (cabine téléphonique) :

Par courrier du 30 janvier 2014, France Télécom indique à la Mairie qu'une décroissance de 90% a été enregistrée sur le fonctionnement des 3 cabines implantées sur la commune en raison du développement de la téléphonie mobile. L'obligation au titre du service universel impose à France Télécom le maintien d'une cabine sur trois.

Le Conseil décide le maintien de la cabine du Claps pour des raisons de sécurité du fait des difficultés de liaison avec un mobile dans cette zone du site du Claps.

8. Projet de réorganisation du groupement de gendarmerie de la Drôme :

Le Maire rend compte au Conseil de la réunion tenue à Luc le 24 février dernier avec le commandant de la compagnie de DIE.

Pour ce qui concerne le Diois il sera créé en 2015 une nouvelle COB regroupant Die, Luc, Châtillon soit au total 21 gendarmes..

9. Micro-centrale du Claps :

Production de février : 544 264 kwh pour une recette brute de : 27 996,34 €.

10. Agence de l'Eau :Bilan qualité de l'eau distribuée sur le réseau en 2013 :

L'Agence de l'Eau a adressé à la Commune le bilan qualité de l'eau pour l'année 2013. Les conclusions indiquent que pour celle distribuée à Luc, l'eau est de très bonne qualité bactériologique et physio - chimique. Le traitement de désinfection donne entière satisfaction.

Pour le hameau de Salles la qualité physio - chimique est très bonne mais des contaminations bactériologiques sont observées épisodiquement, suite à de gros orages. Le Conseil Municipal a prévu au budget 2014 la mise en place de systèmes individuels UV dans les habitations pour résoudre ces problèmes.

11. Annulation partielle sur une facture d'eau :

En raison d'un compteur d'eau défectueux au boulodrome la facture d'eau est ramenée de 229,04 euros à 74,73€.

Lors de la remise en eau du bâtiment un nouveau compteur d'eau sera installé.

12. Communications du Maire et questions diverses :

- Pose d'un zinc de protection sur le rebord béton de l'escalier extérieur de la salle des Voconces :

Accord du Conseil sur le devis de l'entreprise HOUDIARNE pour un montant de 475,00 €HT

- Syndicat d'Initiatives de Luc :

Suite à sa demande de subvention, il est rappelé que le Conseil lui a attribué une subvention de 700€ plus 250€ pour le carnaval, soit au total 950€ pour l'année 2014.

- Association musicale Tetra - Lyre

Le Conseil rappelle qu'il finance les interventions musicales à l'école ce qui correspond déjà à une subvention

- Pétition concernant la ligne SNCF Valence/Die/Luc/Veynes

Le Conseil Municipal soutient cette pétition destinée à assurer le maintien de la desserte en gare de Luc au profit de tout le Haut-Diois.

La séance est levée à 20h00